



Régie de l'énergie du Canada – Renseignements justifiant les coûts pour imprévus proposés dans les coûts estimatifs de la cessation d'exploitation

Dernière mise à jour : 15 juin 2023

Ce tableau se trouvait dans une annexe du rapport sur l'examen quinquennal des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds de 2021 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada (« rapport »). Ce tableau sera mis à jour au fil du temps, au besoin.

Les sociétés qui veulent justifier les coûts pour imprévus proposés dans leurs coûts estimatifs de la cessation d'exploitation doivent se reporter à la **section 5.4.10 du rapport**, qui comprend notamment ce qui suit :

- les attentes en matière de dépôt;
- une description des renseignements qui doivent figurer dans le tableau.

Coûts estimatifs et coûts réels d'un projet de cessation d'exploitation ou de désaffectation

Nom du projet <i>(Préciser le moment, soit les dates de début et de fin.)</i>	Coûts estimatifs (en millions de dollars) <i>(Préciser les diverses estimations de coûts pendant tout le projet.)</i>	Imprévus dans les prévisions de coûts <i>(Indiquer les imprévus intégrés à chaque estimation de coûts [en % et en millions de dollars] et, s'il y a lieu, préciser la catégorie de l'ACEI et les fourchettes connexes.)</i>	Coût total réel du projet (en millions de dollars)	Commentaires <i>(Fournir un contexte important concernant le projet, comme des renseignements sur son envergure, les causes des écarts de coûts, etc.)</i>